

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mai 2014

DCM N° 14-05-22-22

Objet : Octroi de l'indemnité de conseil allouée à Monsieur le Trésorier principal Municipal.

Rapporteur: Mme KAUCIC

Il est fait appel à Monsieur Rémy STOLTZ, Trésorier Principal Municipal depuis le 1^{er} mai 2013, pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Dans ce cadre, une indemnité de conseil est octroyée au comptable au taux maximal pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Cette indemnité sera calculée par application du tarif prévu dans les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, sans qu'elle puisse excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150 actualisé. Ce montant maximum fait l'objet chaque année d'une note de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Les crédits nécessaires à cette indemnité de Conseil sont inscrits chaque année au Budget de la Ville de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et Ressources entendue,

VU les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 prévoyant que les Collectivités territoriales peuvent faire appel à leur Receveur pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

VU la délibération du conseil Municipal du 26 septembre 2013,

CONSIDERANT que Monsieur Rémy STOLTZ, Trésorier Principal Municipal, accorde à la Municipalité son assistance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE FAIRE** appel à Monsieur Rémy STOLTZ, Trésorier Principal Municipal, pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour la durée du mandat du Conseil Municipal.
- **D'OCTROYER** à Monsieur Rémy STOLTZ l'indemnité prévue dans les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 au taux maximal autorisé.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Gestion du Personnel

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 4.4 Autres catégories de personnels

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 49 Absents : 6 Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ